

Province de Québec, le 17 février 2011

Municipalité La Rédemption.

Mercredi, le dix-sept (17) février 2011 se tenait à 19H00 au Centre municipal, la séance spéciale du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy, Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame la Mairesse afin d'adopter les résolutions suivantes

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

1. 11-49 Résolution 10-47

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de la Rédemption annule la résolution 10-47 datée du 16 février concernant les soumission Appel d'offre forage eau potable, après vérification auprès du M.A.M.R.O.T., il y a eu un vice de procédure dans l'appel de candidature. La procédure n'ayant pas été effectuée selon la loi, le conseil n'ayant pas mandaté par résolution la procédure d'appel offre. L'appel tombe nulle et la procédure doit être recommencé au début.

Mairesse,

D.g. sec./ tré

2. 11-50 Appel de soumissionnaires pour recherche en eau

Suite aux renseignements reçus de notre firme d'ingénierie, il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption effectue des demandes de soumissions pour la recherche en eaux souterraines auprès des firmes recommandées par l'hydrogéologue soient : Bernard Lizotte et Fils inc. de Rimouski, Samson et Frères de St-Pierre de la Rivière sud, Delhanty Gordon de Gaspé et Les Puits Artésiens Deschênes inc. de Rivière-Ouelle, La municipalité de La Rédemption se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher certaines parties du mandat.

Mairesse,

D.g. sec./tré

**3. 11-51 Appel de soumissionnaires pour projet
D'assainissement eau usée**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption confie la procédure pour l'appel des soumissionnaires dans le projet d'assainissement des eaux usées à la firme ingénierie BPR. Elle mandate Monsieur Frédéric McSween, l'ingénieur responsable du dossier, de la firme BPR à faire toutes les procédures nécessaires ainsi que la publication sur le site S.E.A.O. La municipalité de La Rédemption se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la

suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher certaines parties du mandat.

Mairesse,

D.g. sec./tré

4. **11-52 Fermeture de l'assemblée.**
Après la période de questions, il est proposé par Monsieur Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à dix neuf heures cinq minutes.

**Isabelle Dupont,
Mairesse**

**Nadine Roussy,
D.g. sec. /tré**